

SUMMER FRESH BIO de 100 g

F0202.TUBE / 100G
Famille : Mélange BIO



DESCRIPTION

Origine usuelle	Mélangé en France, les origines des matières premières végétales sont indiquées sur les fiches techniques associées
Noms communs	SUMMER FRESH BIO
Description référence	Mélange vrac en tube de 100g

QUALITÉ

Composition	Hibiscus BIO fleur, Gingembre BIO racine, Cynorrhodon BIO baie, Stévia BIO feuille
Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Mode d'emploi

Pour une dégustation fraîche, infusez au préalable votre dosette dans de l'eau chaude, pendant une durée allant de 15 à 20 minutes afin de libérer les saveurs et les bienfaits des plantes. Laissez ensuite refroidir au réfrigérateur au minimum 2 heures et dégustez bien frais pour un maximum de plaisir.

Il est recommandé de consommer votre infusion dans les 24 heures.

Informations complémentaires

Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet :

<https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite>

Allergènes

Nous garantissons que la formule ne contient que les ingrédients indiqués dans la recette. La contamination croisée liée au processus peut être présente malgré un nettoyage soigneux. Dans le cadre du système de gestion de la qualité, des précautions et des instructions ont été prises pour prévenir de la contamination croisée.

INFORMATION

Conditionnement

Tube Kraft

Conservation

Date de Durabilité Minimale (DDM) : 3 ans

Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).

Informations nutritionnelles

Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

Poids net

100 grammes

NOTIFICATION

Notification

Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : <https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins>